



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 mai 2024, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 680 intitulé : *«Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67)»*.

Ce règlement a pour objet d'ajouter le chapitre 12 « Îlots de chaleur » au règlement du plan d'urbanisme numéro 613, et ajouter deux cartes en annexe 1, « Îlot de chaleur - 1 de 2 » et « Îlot de chaleur - 2 de 2 » au règlement du plan d'urbanisme numéro 613.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 11 juin 2024. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 juin 2020. Le règlement n° 680 est donc en vigueur depuis le 11 juin 2024.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture à l'hôtel de ville situé au 170, rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 19 JUIN 2024.

Nathalie Isabelle
Directrice général et greffière-trésorière